

Séance du 31 Mars 2015

L'an deux mille quinze, et le trente et un du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, GONCALVES Jean, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, GROSCLAUDE Mathias, DELATTRE Richard, PILLOT Christine et CALLOT Franck.

A donné pouvoir : Néant

Absents : Mme M. JALOUX Patricia, CABOT Christophe

Secrétaire : Madame DAUNIQUE Monique

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage : 24 mars 2015

Le compte rendu du conseil municipal du **19 février 2015** est approuvé à l'unanimité.

Communications du Maire :

Versement du solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier de l'Agence de Services et de Paiement annonçant le versement du solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014/2015 pour un montant de 7.590,00 euros.

Courrier de Mme et M BERTON, 4, Rue de la Vallée de la Seine

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier de Monsieur et Madame BERTON, domiciliés 4, Rue de la Vallée de la Seine, signalant la vitesse excessive des véhicules empruntant la Rue de la Vallée de la Seine, rendant dangereuses les entrées et sorties de leur

Propriété. Le problème sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission de la voirie en présence de M. GRUET du SLA.

Voiture abandonnée

Madame le Maire informe l'assemblée de sa communication téléphonique avec les services de la gendarmerie l'avisant que le propriétaire de la voiture abandonnée Rue de la Vallée de la Seine étant interné depuis décembre dernier, il a été demandé à son tuteur de faire le nécessaire pour enlever le véhicule.

Séances de cinéma du jeudi 30 avril :

Les prochaines séances de cinéma mises en place par l'Association Tata Nounous auront lieu le jeudi 30 avril et seront les suivantes :

- **14h : Shaun le Mouton**
- **16h : Kingsman Services Secrets**
- **20h : Le dernier loup**

Questions principales

2015-5 : Approbation du compte de gestion 2014

Madame le Maire donne la parole au receveur, Monsieur MARQUE Vincent, qui présente le compte de gestion 2014 comme suit :

Résultat de clôture 2014 :	Investissement, déficit de	66.783,82 euros
	Fonctionnement, excédent de	319.008,55 euros
	Soit un excédent de clôture de	252.224,73 euros

Le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que toutes les opérations sont régulières,
- CONSIDERANT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part, ADOPTE le Compte de Gestion 2014.

2015-6 : Vote du Compte administratif 2014 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARQUE Vincent, receveur, qui présente le compte administratif 2014 à l'assemblée :

Section de Fonctionnement :

* Recettes : 842.672,96

* Dépenses : 523.664,41

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 319.008,55

Section d' Investissement :

* Recettes : 145.353,57

* Dépenses : 212.137,39

Soit un déficit d'investissement de clôture : 66.783.82

Soit un excédent de clôture : 252.224,73 euros

Au fur et à mesure de la lecture des précisions sont apportées sur les réalisations de 2014 :

Puis Madame le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Monsieur Jean-Claude ISSELIN, 1^{er} Adjoint au Maire, qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014.

2015-7 : Affectation des résultats de 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -62 518,73€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 172 304,37€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -4 265,09€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 146 704,18€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 66 783,82€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 66 783,82€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 252 224,73€

Le Conseil Municipal décide d'affecter **au budget 2015 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 66 784 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 252 224 €

2015-8 : Vote des taux des taxes

Madame le Maire informe qu'il est possible d'augmenter les taux des taxes.

Après avoir entendu cet exposé, l'ensemble de l'assemblée, au vu des résultats de 2014 et de la conjoncture actuelle, informe qu'il serait préférable de maintenir les taux actuels en 2015.

Madame le Maire reprend la parole et propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Habitation :	20,52 %
- Taxe Foncière sur Bâti :	15,95 %
- Taxe Foncière sur Non Bâti :	16,40 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	15,68 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux des taxes et rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux des taxes depuis 2005.

2015-9 : Vote du budget 2015 :

Madame le Maire passe la parole à Monsieur MARQUE, receveur,

- qui présente le budget 2015, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	865.362,00 euros (Recettes et Dépenses)
Section d'Investissement :	316.289,00 euros (Recettes et Dépenses)

- donne des explications au fur et à mesure de la lecture

-

et les modifications proposées au cours de la réunion sont effectuées sur les comptes respectifs.

Le Budget proposé est adopté à l'unanimité des membres présents.

Suivi du projet du 10, Rue de l'Eglise

Madame le Maire rappelle le projet évoqué précédemment concernant l'éventuelle acquisition du bien sis 10, Rue de l'Eglise.

Suite aux différents contacts pris avec les vendeurs et les riverains, il est apparu qu'une servitude sous forme d'un droit de passage grève la propriété dont le titulaire refuse de se défaire.

Aucune procédure ne pouvant être envisagée pour annuler cette servitude, le projet d'acquisition dans ces conditions apparaît impossible.

Monsieur Delattre demande s'il ne serait pas envisageable de mettre en place une passerelle de communication entre les deux terrains.

Monsieur Prévot souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'acquérir qu'une partie de la propriété mise en vente. Cela ne serait envisageable que si l'actuel propriétaire procédait à une division de terrain, ce qu'il n'envisage pas pour le moment.

Il semblerait plus opportun de projeter la transformation de l'appartement sis 8, Rue de l'Eglise pour en faire une salle de classe.

2015-10 : Modification du tableau des effectifs

Considérant la volonté de la collectivité de favoriser le déroulement de carrière de ses agents, dès lors que ces derniers justifient d'une valeur professionnelle reconnue et que leur grade d'avancement est en cohérence avec leurs missions et les besoins de la collectivité, Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des effectifs pour pourvoir à ces avancements,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide, la création à compter du 1^{er} Janvier 2015, de :

- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} Classe, titulaire, à temps complet.

Le tableau des effectifs en sera ainsi modifié.

2015-11 : Retrait du Syndicat Intercommunal du Vaudois

Par délibération en date du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal a engagé une procédure de retrait de droit commun fixée par les articles L.5211-19 et L.5211-25-1 du CGCT, en sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal du Vaudois.

Le comité syndical a accepté, à l'unanimité, ce retrait par délibération du 2 octobre 2014 et l'ensemble des communes membres s'est également prononcé favorablement.

Le 6 février dernier, les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ont validé la proposition de retrait de Clérey du SI du Vaudois.

Conformément à l'article L. 5211-25-1, le Conseil Municipal, informe :

- qu'il n'y a jamais eu de biens meubles et immeubles mis à la disposition du S I Vaudois par la commune de Clérey,
- que les acquisitions de biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence ont été réalisés sur les fonds propres du S I Vaudois sans participation ni caution des communes membres.

Questions diverses

2015-12 : Tarifs de publication dans le bulletin municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'application des tarifs suivants pour les parutions dans le bulletin municipal :

Dimensions publicités:	une parution	deux parutions
• 9 cm x 6 cm	25 euros	40 euros
• 9 cm x 12 cm	40 euros	65 euros
• 12 cm x 18 cm	50 euros	80 euros

2015-13 : Immatriculation de l'autoporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de 59,70 euros relatifs à la demande d'immatriculation de l'Autoporté KUBOTA G23HD – n° de série 40441 au profit de la régie de recettes de la Préfecture de l'Aube.

Vestiaires du stade de football

Suite à son entrevue avec les dirigeants de l'ASC Clérey-Fresnoy et Monsieur Boulogne Madame le Maire présente à l'assemblée un devis de mise en place de six modules pour un montant HT de 64.500,00 euros, hors raccordement assainissement, eau, électricité et fondation avec possibilité d'une aide de la Fédération Française de Football de 20% avec un maximum de 20.000,00 euros.

Madame le Maire informe de ses demandes auprès du Conseil Général, de la Communauté de Communes, du Parc pour des aides éventuelles.

Réunion de la commission de la voirie

Considérant la vitesse excessive de certains véhicules sur le territoire de la commune, la commission de la voirie sera convoquée en présence de Monsieur GRUET, du Service Local d'Aménagement, afin d'envisager les meilleurs aménagements possibles en fonction des configurations des différentes voiries concernées. Les installations de radar pédagogique, coussin berlinois ou de systèmes de chicane....ont été évoqué.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ont signé, les membres présents,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,